

**COMITÉ DE PARENTS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET LES ÉLÈVES  
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE  
(EHDA)**

**Mardi 16 avril 2024**

**Réunion en personne à la salle multi 2/3 du centre administratif (Édifice Marcel-Simoneau) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE à 18 h 30**

## **Procès-verbal**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

#### **PRISE DE PRÉSENCE**

Barry, Hugo, représentant professionnel  
Chabot, Sophie, représentant direction primaire  
Demers, Mathieu, parent  
Dion, Caroline, représentante - SPTA  
Drapeau, Stéphanie, représentant direction secondaire  
Frappier, Mylène, représentant partenaire santé  
Glaude, Josée, représentant enseignant  
Jutras, Dany, parent  
Laguë, Nancy, (parent substitut)  
Laroche, Isabelle, directrice SRÉ  
Moineau, Dorine, parent  
Turcotte, Marie-Élaine, parent

#### **ABSENCES**

Couturier, Carine, parent  
Dallaire, Mélissa, parent  
Lessard, Karen, (parent substitut)  
Le Risbé, Michèle, parent  
Sri, André, parent

Invitée : Mélanie Laroche, conseillère Cadre à la direction générale

## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 AVRIL 2024.**

Il est proposé par Sophie Chabot, et résolu par Mylène Frappier  
QUE l'ordre du jour du 16 avril 2024 soit adopté tel que déposé.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU**

**18 MARS 2024.**

### **Modification à faire :**

**6. Hugo Barry** demande de changer la phrase « Le désavantage possible est de ne pas changer régulièrement les mandats des TES. » **par** « ... les mandats des TES sont changés trop régulièrement. »

**8. Sophie Chabot demande de** modifier le mot « ... **ces modifications viennent altérer la suite du parcours...** » **par** « ces modifications ont un impact important sur la suite du parcours... ».

Le procès-verbal est proposé par Hugo Barry et résolu par Mathieu Demers.  
QUE le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2024 soit adopté tel que déposé.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **3. SUIVI AU PV DU 18 MARS 2024 (PROCEDURE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE)**

Isabelle Laroche explique les changements entre l'ancienne procédure (un tableau type arc-en-ciel) et le nouveau qui tente de rendre le processus plus clair et accompagner l'enfant dans ses difficultés persistantes. Le soutien d'un conseiller pédagogique à l'analyse ne devrait pas arriver en bout de ligne quand les intervenants sont épuisés. C'est aussi une procédure pour favoriser la poursuite de sa scolarisation dans la classe régulière avec un soutien pour l'aider plus directement.

- Lorsque les étapes 1-2-3-4 du processus ont été réalisées, l'élève est référé à la structure d'un guichet (étape 5), la procédure décrit les types de clientèles et les critères de qualification pour l'analyse des besoins de l'élève. Ce qui permet de prendre une décision éclairée quant au parcours à poursuivre : voie standard ou alternative. Le changement de

culture visé permettra d'aider l'enfant à entrer dans un point de service si le besoin est démontré, et qu'il y a de la place.

- Plusieurs points de rupture sont actuellement vécus :
  - Certains élèves sont intégrés dans leur milieu avec soutien TES et il y a présentement 93 points de service.
  - Le quartier 1 a vécu une grande croissance il y a quelques années d'où la construction de 3 nouvelles écoles primaires et le choix d'y placer des « points de service ».
  - Le CS est maintenant victime de son succès : des parents déménagent pour avoir des services, avec l'augmentation de clientèle générale (environ 25 000 élèves) et l'augmentation de la clientèle EHDAA.
  - Le manque de locaux est problématique.
  - On doit desservir la clientèle de chaque quartier en fonction des besoins EHDAA, des points de service et du transport entre les quartiers.
  - La problématique diffère sur le terrain entre la clientèle du secondaire et du primaire, mais il manque de place autant au secondaire qu'au primaire, autant pour les classes régulières, les classes spécialisées que les classes d'accueil.
  - Le processus ne peut pas être changé en cours d'année 23-24, l'analyse pour la suite dans les prochaines années doit être prise au sérieux puisqu'il y a plusieurs aspects à considérer.

Une question de Dorine Moineau amène une discussion sur la différence entre le principe des points de service par rapport au maintien des élèves dans une classe régulière. C'est le processus d'analyse des besoins de l'élève qui vient guider la décision.

#### **4. SUIVI DU COMITE PARENTS (MATHIEU)**

Mathieu Demers passe « son tour » en l'absence de Mme Audette (protectrice de l'élève), car son suivi important consiste à discuter du point 5. Ce qui permettra de profiter de la présence de Mélanie Laroche (conseillère cadre) plus longuement.

## 5. PRESENTATION DE LA PROTECTRICE REGIONALE DE L'ELEVE (CAROLINE AUDETTE)

Elle était absente, donc le point sera transféré à la prochaine réunion.

## 6. PRESENTATION DU CHANTIER (ET AUTRES) DE L'ORGANISATION SCOLAIRE DU CSSRS (MELANIE LAROCHE)

Mme Mélanie Laroche nous explique les points particuliers du grand chantier de consultation sur toute l'organisation scolaire du CS ainsi que la présentation de son équipe.

- **But** : Revoir « l'écologie » des milieux pour offrir des services de qualité, avec les ressources du milieu tout en ayant un équilibre budgétaire ! Il y aura des simulations selon les données géomatiques en lien avec l'adresse domiciliaire des enfants pour mieux analyser les besoins.
- Parmi les **6 grands objectifs**, il n'y en a aucun en lien avec l'organisation scolaire en tant que telle, car tout est parti de la révision de la politique du transport scolaire qui avait au départ un grand déficit budgétaire (près de 1 million de dollars).
- Si on travaillait les chantiers séparément, chacun avait des impacts et des interrelations entre les processus des autres chantiers, **c'est pourquoi ils sont tous regroupés par thématique et tous révisés en même temps**. Une tâche colossale ! Elle donne des exemples comme celui d'un enfant inscrit au service de garde, mais ayant du transport scolaire à temps plein, il occupe alors « une place fantôme » qui ne peut pas être offerte à un autre élève dans l'autobus.
- Les travaux de cette année permettent de trouver des stratégies pour optimiser les services, documenter ce qui se fait avec les coûts qui s'y rattachent dans le but de constituer un tableau de bord des données précises de ce qui se passe dans le CS. Mme Mélanie Laroche discute aussi de l'importance de ce que la politique de l'organisation scolaire peut signifier dans l'organisation générale du CS.
- **7 principes directeurs ont été revus** (ex. : inscriptions et admission, capacité d'accueil, territoires d'appartenance, mieux analyser la vocation des locaux, les besoins particuliers, proximité de l'élève avec son milieu, service de garde, etc.) pour mieux accompagner les élèves dans le CS.
- Mme Laroche explique plus précisément ce qu'implique la réorganisation des services de garde. Il faut revoir les critères en lien : avec la place, le personnel qualifié, la vérification des ratios (20 élèves pour une éducatrice), avec la culture de paiement **(le service réservé devrait être payé)**.

- L'an prochain, toutes les inscriptions se feront en même temps : inscription pour la place à l'école, l'utilisation du transport scolaire et celui du service de garde.
- Le comité parent EHDAA recevra un lien pour une **consultation le 27 mai** (document « Forms ») pour donner ses suggestions ou des recommandations en lien avec ces projets de nouvelles politiques.

## **7. COMMUNICATION AUX PARENTS – DIAPO POUR AGA ET COMITE EHDAA**

Isabelle Laroche a fait préparer une affiche pour inviter les parents à l'AGA. Hugo et Josée en suggèrent la promotion lors des plans d'intervention faits auprès des parents. L'intention est de faire connaître l'existence de ressources pour les parents ayant des enfants avec des besoins particuliers EHDAA.

Les parents sont souvent dans un tourbillon des services possibles, mais c'est une belle opportunité d'information et d'implication.

Donc, il est décidé que le lundi 7 octobre sera la date de la prochaine AGA pour notre comité.

## **8. SUIVI DES COMMUNICATIONS/QUESTIONS REÇUES**

Aucun suivi.

## **9. SUIVI DU REPRESENTANT AU COMITE DE PARENTS**

- Les représentants des comités de parents devront être à l'affût des possibles changements dans chaque milieu. Les délais sont trop courts pour informer tous les parents du CS.
- Il y aura certainement des résistances et des réactions sur ce changement. Le statu quo n'est plus possible, car il y aura peu de temps d'ajustement dans les milieux.
- Ce sera un gros défi de communication.

## **10. RETOUR SUR LA RENCONTRE**

Aucun retour.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 h 05**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, hormis deux points déplacés à la prochaine rencontre, il est proposé par Sophie Chabot et résolu par Caroline Dion.  
QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ